



## FLASH INFO : Mesures catégorielles 2024 filiale technique

Nous avons le plaisir de vous annoncer que, suite à la récente revalorisation de l'IFSE pour la filière administrative, la filière technique bénéficiera d'une revalorisation à partir du 1er décembre 2024, avec un paiement prévu à la fin du mois de décembre.

Corps	ICD	TSEF	ATMD
Montant (annuel, brut)	<b>1900€</b>	<b>700€</b>	<b>300€</b>

Cependant, il est important de noter qu'en 2024, seul le versement d'un douzième des montants indiqués dans le tableau ci-dessus sera effectué.

Pour toute question ou information complémentaire, n'hésitez pas à contacter vos délégués Défense CGC.

---

Pour nous contacter, envoyez-nous un mail à l'adresse : [syndicat-cgc.charge-com.fct@intradef.gouv.fr](mailto:syndicat-cgc.charge-com.fct@intradef.gouv.fr)

Pour ne plus recevoir nos informations, écrire à [syndicat-cgc.charge-com.fct@intradef.gouv.fr](mailto:syndicat-cgc.charge-com.fct@intradef.gouv.fr)

